

Finances publiques : de l'art d'aggraver les choses

Thierry Pech

Alternatives Économiques n° 309 - janvier 2012

La maîtrise de la dette et des déficits publics était déjà l'un des thèmes marquants de la campagne présidentielle de 2007. Et le candidat Nicolas Sarkozy n'était pas le dernier à s'en emparer, s'engageant notamment, s'il était élu, à faire en sorte qu'en 2012, la dette soit inférieure à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et le déficit public à 1,5 %.

La faute à la crise...

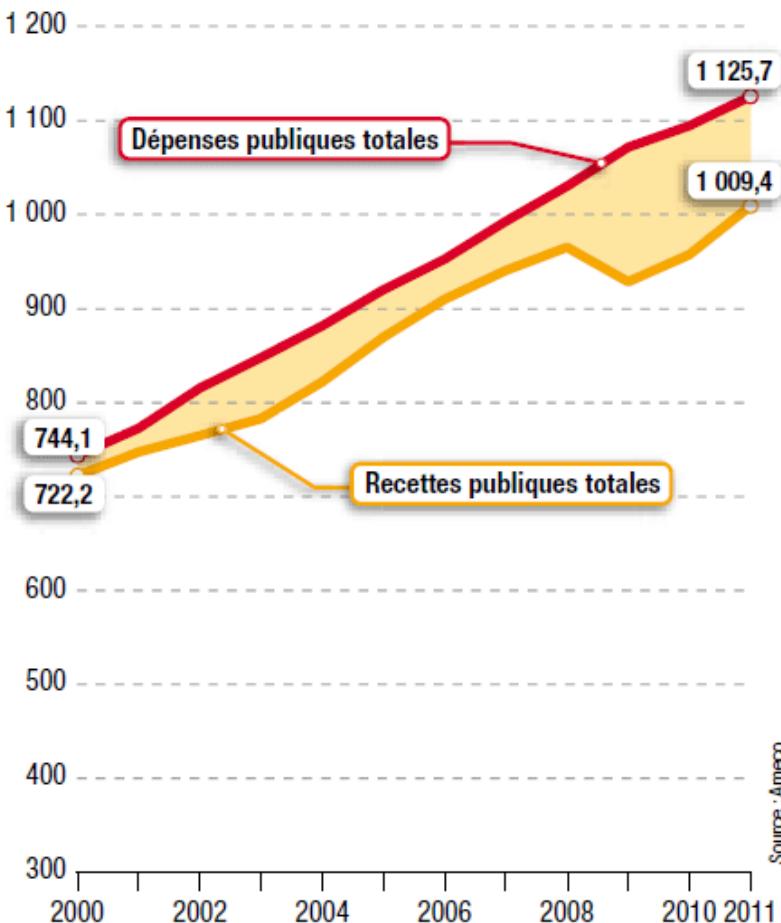
Pourtant, comparée à celle d'aujourd'hui, la situation de 2007 paraît rétrospectivement plutôt rassurante : la dette des administrations publiques hexagonales se situait alors à 64 % du PIB, soit juste au-dessus des 60 % réclamés par le pacte de stabilité et de croissance européen, et le déficit public n'excédait pas les 3 % (2,8 % exactement). Fin 2011, en revanche, on est très loin des objectifs du candidat de 2007 : la dette, qui était de 1 212 milliards d'euros à l'époque, s'est accrue de près de 500 milliards (+ 40 %) et atteint aujourd'hui 85 % du PIB. Quant au déficit, il se situe à 5,8 %, après être grimpé au niveau record de 7,6 % en 2009. La crise est bien sûr passée par là. Mais de quoi est-elle responsable et qu'est-ce qui est lié à la politique budgétaire de l'actuelle majorité ?

La récession de 2008-2009 a entraîné de moindres recettes pour les caisses de l'Etat, alors même que celui-ci, aux côtés de ses partenaires européens et américain, s'efforçait de soutenir l'activité par un plan de relance et donc dépensait davantage. Le résultat logique de cette situation a été une dégradation rapide des comptes publics. La crise explique ainsi une part non négligeable du déficit actuel : entre 31 % et 38 %, selon les récentes estimations de la Cour des comptes (voir "En savoir plus").

... et aux exonérations d'impôts

Mais la compression des recettes a résulté également d'un choix politique : celui des baisses d'impôts, notamment en faveur des plus aisés. Ainsi, entre 2006 et 2011, le total des recettes fiscales nettes en euros courants a baissé de 0,6 %. Par exemple, les allégements de droits de succession et de donation décidés en 2007 représentent un manque-à-gagner de 2,3 milliards d'euros par an pour les caisses de l'Etat. Et la récente réforme du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) leur coûtera environ 2 milliards en année pleine à partir de 2012. De leur côté, la réforme du crédit d'impôt recherche et celle de la taxe professionnelle ont fait baisser les recettes de 6 à 7 milliards d'euros. Réformes auxquelles il faudrait encore ajouter des mesures comme la baisse de la TVA sur la restauration (pour environ 3 milliards d'euros par an avant la création d'un nouveau taux intermédiaire à 7 % en 2012).

Evolution des recettes et des dépenses publiques, en milliards d'euros courants



Ces coupes dans les recettes n'ont été compensées ni par les nombreuses mesures fiscales catégorielles mises en place pour faire face aux problèmes de financement ni par les efforts réalisés pour limiter les dépenses de l'Etat. Le principe du non-remplement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a certes conduit à la suppression d'environ 120 000 postes entre 2008 à 2011. Mais, outre qu'il a contribué à désorganiser des services publics comme l'école ou la police, il n'a pas réellement permis de réaliser des économies sur les dépenses de personnel de l'Etat, qui ont continué à croître jusqu'en 2010.

Les choix directement imputables à la politique budgétaire de l'actuelle majorité sont donc venus s'ajouter à une conjoncture internationale très difficile. Et, au final, ils ont encore aggravé les conséquences d'une crise d'ampleur historique.

En savoir plus

" Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques ", [Cour des comptes](#), juin 2011.
Disponible sur : www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RSFPE/Rapport_situation_perspectives_des_finances_publiques_2010.pdf

Article issu du dossier [Sarkozy : le bilan](#)

Thierry Pech
Alternatives Economiques n° 309 - janvier 2012

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.